

Décision

Générale

colonial

Décision n° 580 du 16 avril 1946

n° 580

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Mm Père, assistante sociale du centre médico social de Djibouti, remplissant les fonctions d'infirmière-visiteuse des écoles. percevra en cette qualité une allocation mensuelle de mille cinq cents francs (1.500 fr.). pour compter du 15 novembre 1945. La dépense résultant de ces dispositions sera supportée par le chapitre 11.

article 4

du budget local.